

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-30-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de Monsieur Simon CORNEL, régisseur général de TF1 Factory, 1 Quai du Point du Jour, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, de 5 places de stationnement pour le tournage de prises de vues Quai Henri Chardon, 50760 BARFLEUR le samedi 20 juin 2026,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Les techniciens de TF1 Factory seront autorisés à tourner des prises de vues Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR le samedi 20 juin 2026.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur 5 places de parking Rue Alfred Rossel sur le parking de l'ancienne capitainerie le samedi 20 juin 2026 afin de permettre le stationnement des véhicules de l'équipe de techniciens.

Article 3 : Les ouvriers communaux sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 18 juin 2026

Le Maire
Christiane TINCELIN

